

ÉVALUATION DES PERFORMANCES
MINISTÉRIELLES

Najda Said Abdallah :
"L'évaluation ne vise pas à pointer du doigt, mais à comprendre les blocages"

FOOTBALL. LISTE DES CO-
MORES CONTRE LA NAMIBIE

Une première
pour Idris Mo-
hamed et Hamza
Abdallah

MONDE

Au Ghana, les com-
munautés locales
s'organisent contre
l'orpaillage illégal

41^e année

Al-watwan

LE PREMIER JOURNAL DES COMORES.

N° 5303 du Lundi 10 novembre 2025 / 18 Jumada al oula 1447 h
Directeur de publication : Karimou Abdoulwahabi

SAID ISLAM

Un vétéran s'en est allé

Dernier gendarme du cadre d'Outre-mer, sous la colonisation, Saïd Islam contribuera à la mise en place de la gendarmerie nationale avant de basculer dans la politique sous Ali Soilih.

Les Comores pleurent la disparition de Saïd Issilam, figure marquante de l'histoire nationale, ancien gendarme à l'époque coloniale, et gouverneur de Ngazidja sous le régime d'Ali Soilih avant de devenir huissier de justice. L'homme est décédé la nuit du samedi à dimanche et a été inhumé le dimanche à Moroni. Né le 18 décembre 1939 à Mohoro, à l'Est de Mbadjini, Saïd Issilam a été confronté très tôt à la tragédie personnelle avec la perte de sa mère. Cette enfance difficile a marqué sa vision de la vie et sa détermination à réussir.



DÉSENCLAVEMENT

La piste rurale Ongoju-
Komoni-Kiyo inaugurée

ASSEMBLÉE DE L'UNION

Le nouveau règlement inté-
rieur adopté à l'unanimité

NÉCROLOGIE

Saïd Issilam, une vie dédiée au service et à la nation

Ancien gendarme, gouverneur et huissier, Saïd Issilam s'est distingué par son engagement public et sa résilience. L'homme a laissé une empreinte durable dans l'histoire et la mémoire du pays.

Par Djaaffar Ahamed

Les Comores pleurent la disparition de Saïd Issilam, figure marquante de l'histoire nationale, ancien gendarme à l'époque coloniale, et gouverneur de Ngazidja sous le régime d'Ali Soilihi. L'homme est décédé la nuit du samedi à dimanche et a été inhumé le dimanche à Moroni.

Né le 18 décembre 1939 à Mohoro, à l'Est de Mbadjini, Saïd Issilam a été confronté très tôt à la tragédie personnelle avec la perte de sa mère. Cette enfance difficile a marqué sa vision de la vie et sa détermination à réussir. A l'âge de sept ans, il s'installe à Moroni au quartier Shundani-Mtsangani.



Là, il commence son apprentissage religieux dans une école coranique à Badjanani, tout en suivant une scola-

rité moderne à l'école d'Itsambuni, une rare opportunité à l'époque.

Brillant élève, il est admis au collège, parmi les meilleurs de sa promotion nationale. Son parcours scolaire et religieux l'initie à la rigueur et à l'ouverture d'esprit, qui guideront sa carrière professionnelle. Sa carrière dans la gendarmerie commence à Antananarivo, où il se distingue par son sérieux et son assiduité. Affecté à différentes missions, il poursuit des formations en France et à Madagascar, et ren-

force ses compétences. De retour aux Comores, il travaille à la brigade de Fomboni, à Mwali, et devient interprète dans les

enquêtes judiciaires. Son expérience et son expertise lui permettent de gravir les échelons jusqu'au statut de conseiller technique sous le régime d'Ali Soilihi, notamment dans la construction des mudirias et la gestion du pouvoir populaire. Au-delà de sa carrière, Saïd Issilam s'est illustré par son engagement familial et social. Père de quinze enfants et grand-père comblé, il a été reconnu officiellement pour ses services à la nation, en recevant en mai 2014 un certificat de reconnaissance de la part du président de l'Assemblée de l'Union des Comores.

Sa disparition laisse un vide, mais son héritage demeure un exemple de résilience, de service public et d'engagement pour la postérité. Pour le maire de Moroni, Omar Mohamed, Saïd Issilam fut «un homme qui a consacré sa vie au service de notre communauté en tant qu'ancien gouverneur et ancien président des anciens combattants. Son dévouement et son engagement envers la paix et la liberté resteront gravés dans nos mémoires».

SEPTIÈME ÉDITION DE LA CAMPAGNE OCTOBRE ROSE

Octobre Rose s'achève par une marche de solidarité et d'espoir

Des centaines de personnes ont participé, ce samedi à Moroni à la marche de clôture d'Octobre Rose. Une vague de rose de solidarité pour sensibiliser à la lutte contre le cancer de sein et encourager le dépistage précoce.

Par Ibrahim Msaidie Mairat

La septième édition de la campagne Octobre Rose s'est clôturée ce samedi matin 8 novembre par une grande marche symbolique dans les rues de Moroni. Partie du marché de Volo Volo jusqu'à la Place de l'Indépendance, la marche a réuni femmes, hommes, enfants et personnes âgées, tous vêtus de rose pour affirmer leur engagement dans la lutte contre le cancer du sein. T-shirts, casquettes, foulards, parapluies, perruques... tout était rose pour cette journée de solidarité, de mémoire et d'espoir. L'ambiance festive, rythmée par la musique, les danses et les slogans tels que «Uwandé tsi anyibu» (la maladie n'est pas une honte), témoignait de la force du message porté par cette campagne. Des pancartes brandies tout au long du parcours rappelaient les enjeux : «Parce que la santé de nos enfants est notre priorité : Octobre Rose», «Pour nos mères, nos sœurs, nos filles : prenons soin de nos vies, faites-vous dépister», ou encore «Lutte contre le cancer : pouvoirs publics, réveillez-vous!». Arrivés à la Place de l'Indépendance, les participants ont célébré dans une ambiance joyeuse, portée par des danses, des chants et des discours. Un moment fort



pour rappeler que la lutte contre le cancer du sein dépasse le simple mois d'octobre : c'est un engagement à poursuivre toute l'année. «Octobre Rose, ce n'est pas seulement un mois de sensibilisation, c'est un mouvement permanent pour la vie», a déclaré Zahara Abdallah, présidente de l'association Comorienne contre le cancer chez la femme (Accf). Elle s'est félicitée de l'adhésion croissante des institutions publiques et privées, qui sollicitent désormais l'association pour des séances de sensibilisation auprès de leur personnel. Selon les chiffres provisoires communiqués par l'Accf, 473 femmes ont été dépistées durant la campagne, dont 90 à Anjouan et 12 à Mohéli ayant fait le déplacement jusqu'à Moroni. Au total, 443 mammographies et échographies mammaires ont été prises en charge par l'association, soit 93,65 % des actes réalisés. De plus, 119 consultations gynécologiques gratuites ont été assurées par les Docteurs Rahia So-

lihi, Soumaiha Ahmed Soilihi, Naylati Abdou et Rahada Abasse.

Plusieurs avancées ont également marqué cette édition. Une signature d'une convention de mécénat avec Vitogaz Comores et Moroni Terminal, affectation d'un local par le ministère des Finances pour les activités de l'Accf, rencontre avec les parlementaires, qui ont promis de contribuer à la caisse de solidarité, réactivation des antennes de l'association à Anjouan et Mohéli avec l'appui de l'Afdp et d'AfriYan Mohéli, Collaboration avec l'Ong Douleurs Sans Frontières pour une mission exploratoire sur les soins palliatifs aux Comores. Malgré ces progrès, l'Accf souligne que de nombreuses préoccupations demeurent. Qui est l'absence de suite aux demandes d'évacuation sanitaire (Evasan) vers Maurice, l'urgence d'une politique nationale de lutte contre le cancer, le manque de laboratoire d'anatomopathologie et d'un service de mammographie à Mohéli.

«Une femme atteinte d'un cancer aux Comores, c'est souvent une mère éloignée de ses enfants, un fardeau financier pour la famille, et beaucoup de souffrance. Nous devons agir», a rappelé Zahara Abdallah.

Le Dr Rahia Soilihi, membre active de l'association, a insisté sur l'importance du dépistage précoce : «Nous voyons désormais des cas dès 35 ans. La maladie est bien présente dans le pays. Il ne faut pas avoir honte : le cancer est une maladie comme une autre. Venez tôt vous faire dépister.» L'Accf encourage également la promotion de l'autopalpation dès 25 ans et la réalisation d'une mammographie tous les deux ans après 45 ans.

Une cause nationale soutenue par tous

De nombreuses participantes, comme Ikrima Abdou, ont exprimé leur émotion face à la mobilisation : «C'est un moment fort. Nous devons encourager nos sœurs et nos mères à se faire dépister. Elles sont des combattantes.» Certaines mères sont même venues accompagnées de leurs enfants pour leur transmettre ce message de santé publique : briser le silence, informer et prévenir.

L'Accf a tenu à remercier chaleureusement ses partenaires, bénévoles et sponsors pour leur engagement, ainsi que le ministère de la Santé pour sa collaboration dans l'introduction du vaccin contre le papillomavirus (Hpv), contribuant à la lutte contre les cancers du col de l'utérus et de l'endomètre. En clôturant cette septième édition, l'Accf se dit «fière du chemin parcouru» mais rappelle que le combat continue. «Octobre Rose s'achève, mais la lutte contre le cancer du sein doit se poursuivre chaque jour. Ensemble, nous pouvons sauver des vies», a conclu Zahara Abdallah.

Cop30 à Belém | Azali Assoumani plaide pour une alliance mondiale entre forêts et océans

En marge de la COP30 qui a lieu actuellement au Brésil, le président de l'Union des Comores, Azali Assoumani, a lancé un appel vibrant à une gouvernance écologique mondiale unifiant la protection des forêts et des océans.

Par Maoulida Mbaé

Devant les dirigeants réunis pour la rencontre «Climat et nature : forêts et océans», dans le cadre de la Conférence mondiale sur le climat, la COP30, dans la ville de Belém au Brésil, le chef de l'État comorien a défendu une approche intégrée des écosystèmes terrestres et marins, qu'il a qualifiés de «deux mondes intimement liés». Dans la capitale amazonienne, symbole planétaire de la biodiversité, Azali Assoumani a salué l'engagement du président brésilien Luiz Inácio Lula da Silva et souligné le rôle central de la région dans la lutte contre le dérèglement climatique. «Nous ne pouvons plus traiter les forêts et les océans comme des problèmes séparés», a-t-il affirmé, insistant sur la complémentarité de ces milieux,



et précisant que les forêts régulent le climat, et les océans nourrissent et stabilisent la vie sur terre. Le président Azali a mis en garde contre les effets en chaîne provoqués par la dégradation de ces écosystèmes. Notamment, le ruissellement, l'acidification des eaux, la montée du niveau de la mer, ainsi que la perte de biodiversité. «Ce qui affecte la terre finit par blesser la mer», a-t-il résumé. Azali Assoumani a présenté plu-

sieurs pistes d'action destinées à renforcer la coopération internationale. Parmi elles : la protection et la restauration des forêts, le soutien aux peuples autochtones et aux communautés locales, la revitalisation des écosystèmes marins (mangroves, récifs coralliens, zones humides), ainsi que l'intégration de la nature au cœur des politiques climatiques. Il a également plaidé pour un renforcement des financements et du

transfert de technologies vers les pays les plus vulnérables, tout en promouvant une «justice écologique» garantissant une répartition équitable des efforts de transition.

«La nature est notre solution»

Évoquant la situation de son pays, le président Assoumani a reconnu les difficultés des Comores à préserver leurs forêts, «surexploitées et fragilisées», malgré la campagne nationale «Un Comorien, un arbre». Il a annoncé vouloir s'inspirer des politiques brésiliennes de reforestation et de gestion durable pour renforcer les initiatives locales. Pour le dirigeant comorien, la tenue de la COP30 au cœur de l'Amazonie porte un message fort : «La nature est notre solution, elle est l'actrice silencieuse de notre destin commun.» Il a exhorté les États à rehausser leurs contributions climatiques, à réorienter les flux financiers vers des activités favorables à la nature et à doubler les investissements dans la restauration des zones humides et des forêts côtières. Il a, enfin, exhorté les entreprises à stimuler l'innovation écologique et rendu hommage à la jeunesse mondiale, dont «la vigilance et la mobilisation font bouger les lignes»■

DÉSENCLAVEMENT : la piste rurale Ongoju-Komoni-Kiyo inaugurée

Inaugurée à Komoni, la nouvelle piste rurale Ongoju-Komoni-Kiyo, financée par le Fsrp à hauteur d'un milliard de francs, promet de désenclaver cette partie de la région de Nyumakele et de stimuler son développement agricole et économique.

Par Ahmed Zaidou

Sous un soleil éclatant et dans une ambiance de fête, la commune d'Ongoju, dans la région de Nyumakele, a inauguré samedi matin la nouvelle piste rurale reliant Ongoju à Kiyo, en passant par Komoni. Longue de 5 kilomètres et large de 4 mètres, cette infrastructure, dotée de caniveaux en V pour un meilleur écoulement des eaux pluviales, a nécessité un investissement d'un milliard soixante-quinze millions de francs comoriens. Elle a été financée par le Projet de résilience des systèmes alimentaires aux Comores (Fsrp), avec l'appui de la Banque mondiale. La cérémonie, qui s'est tenue à Komoni, a réuni une foule nombreuse, des autorités nationales, des représentants de la Banque mondiale et plusieurs personnalités politiques locales. Tous ont salué une réalisation jugée essentielle pour améliorer la mobilité, dynamiser les marchés locaux et renforcer la sécurité alimentaire dans cette région enclavée. Le représentant résident de la Banque mondiale aux Comores, Bou-bacar-Sid Barry, a félicité les efforts



conjointes du gouvernement et des partenaires techniques. «Il s'agit d'un investissement de plus d'un milliard de francs comoriens. Cette piste incarne une volonté collective de soutenir la production agricole et de renforcer la

croissance inclusive. Elle facilite déjà la mobilité des agriculteurs et les échanges commerciaux dans la région», a-t-il déclaré, avant d'appeler la population à «s'impliquer activement dans la préservation de l'ouvrage».

Le ministre de l'Agriculture, Dr Daniel Ali Bandar, a, de son côté, insisté sur la responsabilité communautaire dans l'entretien de la route. «C'est la route de tous, nous devons en prendre soin. Elle ne facilite pas seulement l'agriculture, mais aussi la santé, le commerce et l'éducation, et contribue ainsi au bien-être collectif», a-t-il affirmé, remerciant au passage la population pour son soutien et sa collaboration avec l'entreprise chargée des travaux. Pour le gouverneur de l'île, Zaidou Youssouf, cette infrastructure symbolise une promesse tenue et une étape clé vers le désenclavement de la région. «Au-delà de la route, c'est le désenclavement de 11 080 habitants», a-t-il soutenu, plaidant par ailleurs pour «la création d'un troisième Centre rural de développement économique (Crde) à Nyumakele» et «la réhabilitation de la route Domoni-Mutsamudu», actuellement en mauvais état. Enfin, l'ancien ministre Djazila Saindou a exprimé la reconnaissance de la population envers les autorités et la Banque mondiale. «La région est heureuse. Il y a quelques mois encore, il fallait souffrir pour venir ici. Les femmes enceintes et les élèves vivaient un véritable calvaire. Aujourd'hui, c'est un soulagement pour tous», a-t-il déclaré, avant de rappeler que la largeur initiale prévue de la piste, 2,5 mètres, a pu être élargie à 4 mètres grâce aux plaidoyers de la communauté. La cérémonie s'est conclue à Kiyo, où la coupure symbolique du ruban a marqué l'ouverture officielle de cette route tant attendue■



PLAN RAMADAN CARGO

SECURE SPACE ON UPCOMING UAFL SAILINGS

ASIA, EUROPE, INDIA, PAKISTAN, UAE TO COMOROS



UAFL DUBAI 225S	UAFL LIBERTY 226S	UAFL DUBAI 227S	UAFL LIBERTY 228S	UAFL DUBAI 229S
ETA Nhavashva 25 NOV 25	ETA Nhavashva 04 DEC 25	ETA Nhavashva 29 DEC 25	ETA Nhavashva 10 JAN 26	ETA Nhavashva 04 FEB 26
ETA Karachi OMIT	ETA Karachi 07 DEC 25	ETA Karachi 01 JAN 26	ETA Karachi 13 JAN 26	ETA Karachi 07 FEB 26
ETA Jebel Ali 30 NOV 25	ETA Jebel Ali 12 DEC 25	ETA Jebel Ali 06 JAN 26	ETA Jebel Ali 18 JAN 26	ETA Jebel Ali 12 FEB 26
ETA Mutsamudu 12 DEC 25	ETA Mutsamudu 24 DEC 25	ETA Mutsamudu 18 JAN 26	ETA Mutsamudu 30 JAN 26	ETA Mutsamudu 24 FEB 26
ETA Moroni 20 DEC 25	ETA Moroni 13 JAN 26	ETA Moroni 06 FEB 26	ETA Moroni 18 FEB 26	ETA Moroni 02 MAR 26

SCHEDULES SUBJECT TO OPERATIONAL CHANGES WITHOUT PRIOR NOTICE
TO GUARANTEE SPACE AND OPTIMAL CONNECTIONS

CONNECTING INDIAN OCEAN ISLANDS WITH REST OF THE WORLD...

➡ **Contact details for booking:** ⬅

MUTSAMUDU Mr Mouhtar Aboubacar + 269 3374838 + 269 4682729 docs@spanfreightmuts.com	MORONI Mr Amine NACR-ED-DINE + 269 333 5555 + 269 773 5132 amine_gm@spanfreightmoroni.com	
--	--	--

ÉVALUATION DES PERFORMANCES MINISTÉRIELLES

Najda Said Abdallah : "L'évaluation ne vise pas à pointer du doigt, mais à comprendre les blocages"

À quelques jours de l'atelier national d'évaluation des performances ministérielles, le Commissariat général au plan peaufine les derniers détails. Sa patronne détaille les préparatifs, la méthodologie adoptée et les perspectives d'une gouvernance publique plus rigoureuse et plus transparente dans notre pays.

Propos recueillis par A.S.Kemba

Un atelier d'«Évaluation des performances ministérielles» est annoncé pour ce mois de novembre. Vous assurez le pilotage technique de cet événement. Où en est-on des préparatifs ?

Les préparatifs avancent très bien. Comme lors des deux premiers trimestres de l'année, les équipes du Commissariat général au plan [Cgp] sont pleinement mobilisées pour cette mission d'évaluation. Je suis entourée d'une équipe dynamique : les directeurs généraux, les techniciens des différents départements, ainsi que les points focaux des ministères qui ont participé à la préparation des Pta [Plans de travail annuels] et leurs matrices d'évaluation, ainsi qu'à la collecte et à la consolidation des données. Nous travaillons aussi avec des consultants qui nous accompagnent dans cet exercice et nous collaborons étroitement avec le Secrétariat général du gouvernement [Sgg]. Ce qui nous permet de préparer cet événement dans de bonnes conditions. L'évaluation (l'événement) se tiendra dans moins d'une semaine au Palais du peuple. Nous sommes confiants qu'elle se déroulera dans les meilleures conditions, conformément aux orientations du chef de l'État, qui attache une grande importance à ce moment clé de suivi de l'action gouvernementale.

Un travail d'évaluation des réalisations de chaque ministère a été fait il y a près d'un mois. Quel est votre constat global dans les ministères par rapport aux actions prévues dans le Pta 2025 ?

Effectivement, dès la fin du mois de septembre, nous avons entamé un vaste exercice d'évaluation des performances trimestrielle de tous les ministères. Après la consolidation des informations récoltées, chaque ministère a été convié au Commissariat général au plan pour présenter les réalisations prévues dans leurs Plans de travail annuels et confirmer avec nous la pertinence et l'exactitude des données.

Ces rencontres de validation des données ministérielles, nous les avons faites en collaboration avec le secrétariat général du gouvernement du 1^{er} au 8 octobre dernier avec tous les ministères. C'est un travail minutieux à la suite duquel nous avons pris le temps d'analyser les contraintes rencontrées et de proposer des recommandations pour améliorer l'exécution. Concernant le constat global, il sera rendu public à l'issue de l'évaluation officielle. Ce que je peux dire, c'est que l'exercice devient plus structuré et plus rigoureux. Pour la première fois, nous appliquons une méthodologie claire et rigoureuse, avec des matrices d'éva-



luation précises. C'est un processus inclusif et collaboratif entre le Cgp, les ministères et le Sgg, que nous comptons encore améliorer et renforcer l'année prochaine.

Les ministres sont évalués en fonction de leurs lettres de missions. Pouvez-vous nous indiquer les indicateurs ou la méthodologie d'évaluation et nous préciser le taux d'exécution moyen des activités prévues par rapport à ces lettres de missions ?

En effet, chaque ministre est évalué sur la base de la lettre de missions qui lui a été remise par le chef de l'État. Ces lettres traduisent les priorités fixées pour l'année 2025, et sont en cohérence avec les Plans de travail annuels élaborés depuis novembre 2024. Les indicateurs portent principalement sur le taux d'exécution des activités, la qualité de la mise en œuvre, et la capacité à lever les contraintes identifiées.

Le chef de l'État avait fixé un seuil minimum d'exécution de 70 % comme objectif de performance. À ce stade, les résultats du troisième trimestre montrent

dans leur globalité une amélioration par rapport aux trimestres précédents, avec des efforts visibles dans plusieurs ministères. Les perspectives sont encourageantes pour atteindre un meilleur taux d'exécution d'ici la fin de l'année, à condition de maintenir la dynamique actuelle et de suivre les recommandations issues des évaluations.

En avril dernier, lors du dernier séminaire, certains ministres ont fait état de nombreuses contraintes qui ne leur permettaient pas d'atteindre certains objectifs. Quelles sont ces contraintes et comment comptez-vous les surmonter à votre niveau ?

Les contraintes varient selon les ministères. C'est la raison pour laquelle chaque ministre sera invité à s'exprimer lui-même sur ce sujet afin de permettre à l'assistance de prendre connaissance des blocages existants dans chaque secteur. Notre approche, au Cgp, est de transformer ces constats en leviers d'action. L'évaluation ne vise pas à pointer du doigt, mais à comprendre les blocages afin d'y apporter des solutions concrètes,

car nous savons que c'est en travaillant ensemble que nous parviendrons à accélérer l'exécution des programmes.

Qu'est ce qui doit être fait selon vous pour assurer l'efficacité dans l'exécution des Pta, d'une part, et des projets structurants du Plan Comores émergent, d'autre part ?

Pour être efficaces, nous devons tout d'abord œuvrer ensemble pour une meilleure planification et une bonne appropriation des Pta par les responsables concernés. Ensuite, il faut veiller de bout en bout pour une exécution rigoureuse des activités planifiées et une réactivité rapide et responsable face aux contraintes rencontrées. C'est d'ailleurs dans cette optique que son Excellence le Président Azali Assoumani a signé le 8 octobre dernier le décret 25-122/PR portant organisation générale des structures administratives des ministères ainsi que leurs missions. Ce décret a notamment mis en place une Direction de la programmation qui comprendra en son sein les services de planification, suivi-évaluation, statistiques et coordination des projets dans chaque ministère. Permettez-moi par cette occasion de saluer cette décision clairvoyante du chef de l'État qui va permettre à notre pays de faire un pas considérable vers l'efficacité.

Il se pose un problème de visibilité de l'action gouvernementale. Comment le commissariat général au Plan compte-t-il y remédier à court et à long terme ?

C'est une remarque qu'on entend souvent, mais qu'il faut nuancer. Beaucoup d'actions sont menées, parfois avec des résultats significatifs visibles, mais qui ne sont pas toujours bien relayées. Il est plus courant pour le commun d'entendre nous de parler de ce qui ne va pas au lieu de parler de ce qui fonctionne. La visibilité passe aussi par une communication plus proactive. C'est pour cette raison que le président Azali Assoumani, dans son souhait de vouloir mieux valoriser les réalisations du gouvernement, a mis en place, à travers le décret cité ci-haut, un service dédié à la communication dans chaque ministère.

En ce qui concerne le Cgp, nous contribuons à la visibilité de l'action gouvernementale, notamment à travers la diffusion de rapports accessibles et le travail en synergie avec les autres institutions. Mais la communication de l'action gouvernementale doit être portée collectivement pour pouvoir atteindre une efficacité optimum. Car comme dit l'adage, « il ne suffit pas de faire, il faut aussi faire savoir ce que l'on fait ». Il faut donc que chaque ministère, chaque structure et chaque acteur participe à cet effort. Et j'invite la presse à se joindre à nous dans cet élan■



les Comores veulent renforcer la visibilité de leurs chercheurs

Les Comores veulent structurer leurs communautés scientifiques et accroître la visibilité de leurs chercheurs, avec l'appui du projet Fef-Cuc et d'experts venus de La Réunion.

Par Mhoudini Yahaya

Dans un contexte mondial de compétition accrue en matière de recherche, les Comores ambitionnent de bâtir des communautés scientifiques fortes, mieux structurées et capables de faire rayonner la recherche nationale à l'international. Un premier atelier de co-construction s'est tenu récemment à l'hôtel Retaj, dans le cadre du projet Fef-Cuc initié par l'Ambassade de France. Selon Hamza Abdou Azali, directeur général de l'Inrape (Institut national de recherche en agriculture, pêche et environnement), cet atelier vise à structurer les communautés de recherche du pays. Inspirée du modèle



international, cette approche encourage la création de pôles thématiques afin de fédérer les chercheurs autour de domaines prioritaires. « À l'étranger, les grandes institutions de recherche se sont organisées en pôles, ce qui renforce leur attractivité et leur permet d'accéder aux financements internationaux », a-t-il expliqué. Les institutions comoriennes, souvent

modestes et éparses, peinent à rivaliser sur la scène scientifique mondiale. Pour y remédier, des experts venus de La Réunion, spécialisés en ingénierie de la recherche et en montage de projets, ont été sollicités pour encadrer les acteurs locaux. Leur mission consiste à aider les chercheurs à définir des thématiques porteuses et à renforcer leur capacité

d'accès aux financements. Soutenu financièrement par le projet Fef-Cuc, ce programme veut promouvoir une recherche utile, alignée sur les besoins du pays et orientée vers le développement. En misant sur la coopération régionale et la mutualisation des compétences, les Comores espèrent bâtir, à moyen terme, des pôles de recherche solides et reconnus.



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE DE L'EAU ET DES HYDROCARBURES

PROJET NATIONAL DE RÉSILIENCE DU SECTEUR DE L'EAU
(P504691 – PNRSE)

UNITÉ DE GESTION DU PROJET
Date de l'avis : 03 novembre 2024

1. Présentation du projet

Le Projet National de Résilience du Secteur de l'Eau (PNRSE) est une initiative du Gouvernement des Comores avec le financement de l'Association Internationale au Développement (IDA) le visant à améliorer l'accès à l'eau et à la maintenance des services de base de d'approvisionnement en eau à Grand Moroni et renforcer la gouvernance du secteur.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, une **stratégie de communication et de visibilité** est prévue afin d'accompagner les réformes institutionnelles, de promouvoir les activités du projet, de renforcer la transparence et la redevabilité, et de sensibiliser la population à une gestion durable de la ressource en eau.

À cet effet, le PNRSE souhaite recruter **une agence de communication qualifiée** chargée de concevoir et de mettre en œuvre les actions de communication et de visibilité du projet à travers une approche intégrée et multicanale (radio, télévision, presse écrite, réseaux sociaux, communication de proximité, supports institutionnels).

2. Objectif de la mission

L'objectif de la mission est de concevoir et déployer une **stratégie de communication institutionnelle et communautaire** visant à :

• Informer sur les objectifs, les activités et les résultats du PNRSE ;

• Promouvoir la transparence et la visibilité des réalisations du

projet ;

• Sensibiliser la population sur la gestion durable de l'eau et la résilience face au changement climatique ;

• Renforcer l'image institutionnelle de la SONEDE et du projet ;

• Favoriser l'adhésion et la participation active des communautés locales.

3. Profil recherché

L'agence de communication (ou groupement) doit répondre aux critères suivants :

• Être **légalement constituée** et en règle avec les obligations administratives, fiscales et sociales ;

• Justifier d'au moins **cinq (5) années d'expérience** continue en communication publique, institutionnelle ou de développement ;

• Avoir réalisé au moins **trois (3) missions similaires** (campagnes de communication de portée nationale ou sectorielle) financées par des bailleurs ou institutions publiques ;

• Disposer d'une **équipe pluridisciplinaire** comprenant au minimum :

- o Un(e) chef(fe) de projet senior en communication institutionnelle ;
- o Un(e) spécialiste en création graphique et design ;
- o Un(e) spécialiste en production audiovisuelle (vidéo et audio) ;
- o Un(e) expert(e) en communication digitale et réseaux sociaux.

Les références pertinentes doivent être clairement documentées (lettres de mission, attestations de bonne exécution, extraits de contrats, ou rapports d'activités).

4. Contenu du dossier de manifestation d'intérêt

Les candidats intéressés doivent fournir :

1. Une **lettre de manifestation d'intérêt signée** ;

2. Les **informations administratives et légales** (statuts, registre du commerce, quitus fiscal, CNSS, etc.) ;

3. Une **présentation détaillée du cabinet** (organisation, équipe, domaines d'expertise) ;

4. La **description des missions similaires** réalisées au cours des cinq dernières années, avec les références vérifiables (clients, budgets, périodes, livrables principaux) ;

5. Les **CV des principaux experts** proposés, datés et signés. La méthode de recrutement préconisée est la Sélection Fondée sur la qualification des Consultants (SQC).

5. Dépôt des dossiers

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être transmis **en version physique ou électronique** à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 3 décembre 2025 à 15h00** (heure locale) avec la mention :

« **AMI – Recrutement d'une agence de communication – Réf : KM-CNWRP-517260-CS-QCBS** »

À l'attention de :
Unité de Gestion du PNRSE
Nahida Houssein, Coordinatrice Nationale
Moroni Volo-volo, face à l'Al Camar ancien Bâtiment ANACEP Moroni, Union des Comores
coordinatrice.pnrse@gmail.com

6. Informations complémentaires

Les termes de référence complets peuvent être consultés sur demande à l'adresse électronique indiquée ci-dessus. Seules les agences présélectionnées seront contactées pour la suite du processus.

COMMERCE : le Synaco dénonce la réouverture "illégale" de 34 magasins et exige des explications

Le Synaco dénonce la réouverture « illégale » de 34 magasins fermés pour non-respect de la loi et exige des explications du gouvernement pour garantir un traitement équitable des commerçants.

Par Mhoudini Yahaya

Le Syndicat national des commerçants (Synaco) a exprimé, samedi dernier lors d'une conférence de presse organisée au restaurant Le Select, son mécontentement face à « la réouverture de 34 magasins récemment fermés pour non-respect de la législation commerciale ». Le syndicat a qualifié cette reprise d'activité d'« illégale » et a appelé les autorités à clarifier la situation.

Ces magasins, appartenant à des ressortissants tanzaniens et malgaches, avaient été, selon les conférenciers, « contraints de fermer leurs portes pour ne pas avoir versé la caution de 25 millions de francs comoriens, prévue par la loi et à déposer sur un compte domicilié à la Banque centrale des Comores ». Pour le Synaco, cette réouverture crée un « traitement inéquitable » entre commerçants respectueux des règles et ceux



qui ne le sont pas.

« Nous avons constaté que des magasins qui ne s'étaient pas conformés aux lois ont été rouverts, alors qu'ils avaient été fermés conformément à la loi. Nous voulons des explications à ce sujet », a déclaré Abdou Boina, président du Synaco. Le syndicat précise que des vérifications effectuées auprès du tribunal de commerce, du service des impôts et du commerce intérieur n'ont révélé aucune décision autorisant ces réouvertures.

Le Synaco a par ailleurs tenu à souligner

qu'il ne s'agit pas d'un conflit avec le gouvernement. « Il n'y a aucun différend entre nous, commerçants, et le gouvernement. Notre objectif est de défendre les intérêts des commerçants et de dénoncer les irrégularités », ont insisté les responsables lors de la conférence.

Le syndicat a également salué les efforts des ministères de la justice, de l'intérieur et des finances dans la régulation du secteur commercial, tout en insistant sur la nécessité d'une application stricte et équitable de la loi. « Nous n'approuvons

pas les initiatives visant à chasser les commerçants étrangers de notre pays, mais nous exigeons qu'ils respectent les lois », a martelé Abdou Boina.

En dehors du fait que le Synaco demande au gouvernement de faire la lumière sur les décisions ayant conduit à la réouverture de ces magasins, il avertit également que « si ces magasins ne sont pas fermés, ou si la loi justifiant leur réouverture ne nous est pas présentée, nous n'accepterons plus que les nôtres soient fermés par le service des impôts » ■

RASSEMBLEMENT NON AUTORISÉE

Le verdict attendu ce lundi

Arrêtés le 2 novembre dernier à Mitsamihuli lors d'un rassemblement « non autorisé », trois personnes ont comparu devant la justice le vendredi dernier pour trouble à l'ordre public. Leur sort sera fixé aujourd'hui par le tribunal de Moroni.

Par Abdou Moustoifa

Après quatre jours de garde à vue, Ahmed Said Hassane Said Hachim, Moindjié Ibrahim et Ali Ahamada ont comparu le vendredi 7 novembre dernier devant le tribunal de Moroni. Leur jugement a été mis en délibéré ce lundi 10 novembre. Tous trois avaient été arrêtés à Mitsamihuli, le 2 novembre, à l'endroit où devait se tenir un rassemblement annoncé sur les réseaux sociaux par un mouvement baptisé « Génération269 ». Ils sont poursuivis pour trouble à l'ordre public.

Le parquet a requis six mois de prison avec sursis contre Moindjié Ibrahim, secrétaire général du parti Ridja-Pactef, et contre Ali Ahamada, alias Dada. Ce dernier, informaticien, a nié toute participa-



tion à la réunion. « Je n'avais même pas de crédit. J'ai juste salué Hachim avant que les gendarmes nous arrêtent », a-t-il expliqué. Les trois hommes ont été interpellés vers dix heures, peu après leur arrivée sur les lieux.

Hachim, de son côté, a déclaré avoir répondu à l'appel du mouvement en tant que simple citoyen, pour dénoncer « la vie chère, la corruption et l'impunité », tout en affirmant ne pas connaître les or-

ganisateurs. Il avait déjà été interpellé en octobre pour un rassemblement à Moroni sous la bannière du mouvement « Rillemewa ».

Le tribunal s'est surtout penché sur l'absence d'autorisation du rassemblement. Moindjié Ibrahim, numéro deux du Ridja-Pactef, a reconnu s'être rendu à Mitsamihuli mais a affirmé fréquenter régulièrement la plage de la ville.

Les avocats de la défense ont soulevé

plusieurs vices de procédure, notamment la violation de la durée légale de la garde à vue fixée à 24 heures, renouvelable une seule fois.

Ils ont dénoncé une atteinte grave aux libertés et rappelé qu'aucun texte n'interdit les manifestations déclarées. « Nos clients se sont simplement rendus sur les lieux. Aucun trouble n'a été constaté », a plaidé Me Abdoulbastoi Moudjahidi, qui a demandé la relaxe pure et simple ■

ASSEMBLÉE DE L'UNION

Le nouveau règlement intérieur adopté à l'unanimité

Le nouveau règlement intérieur a eu comme objectif rendre le règlement plus cohérent, précis et conforme aux textes en vigueur. Certaines dispositions ont été ainsi modifiées. 28 articles ont été amendés, tandis que 4 sont supprimés. 7 nouveaux articles sont introduits, avec 8 renvois, à en croire le rapporteur.

Par Chamsoudine Said Mhadji

Le vendredi 7 novembre dernier, les élus de la nation ont adopté à l'unanimité la révision du règlement intérieur de l'assemblée nationale. Les travaux de la séance plénière ont été dirigés par le président de l'assemblée nationale, Moustadroine Abdou. Les députés ont revu le règlement intérieur N° 12 – 014/ AU du 14 décembre 2012. Selon la commission de loi qui a examiné le texte sous la présidence du vice-président de la commission, Hamdani Bakar, le nouveau texte va améliorer les règles de fonctionnement interne de l'institution.

Dans son exposé du rapport des travaux de la commission des lois, le rapporteur, Dayane Ridhoine Mouhamadi, a rappelé l'objectif de la révision du règlement intérieur, à savoir, «rendre le règlement plus cohérent, précis et conforme aux textes en vigueur, en modifiant et en complétant certaines de ses dispositions». «Sur les 72 articles du texte, 28 ont été amendés, tandis que 4 sont supprimés (articles 2, 63, 68 et 69). 7 nouveaux articles sont introduits, avec 8 renvois», a-t-il détaillé.

Organisation et fonctionnement

Le texte adopté se conforme à la constitution de 2018 contrairement à celui qui était utilisé par l'assemblée. L'article premier a été reformulé. Au lieu de «Conformément à l'article 20 de la Constitution, les membres de l'Assemblée de l'Union portent le titre de Député de l'Union», le texte amélioré adopte que «Conformément à l'article 68 de la Constitution, les membres de l'Assemblée de l'Union sont des Députés. Ils représentent la Nation. Tout mandat impératif est nul». La commission de loi a tenu à préciser que «le mandat de député commence à la date d'ouverture de la première session et prend fin au terme de la cinquième année».



Le titre deux parle de l'organisation et du fonctionnement de l'assemblée, à commencer de l'ouverture de la législature. «A l'ouverture de la première séance de la législature, le doyen d'âge, président de séance, assisté des deux plus jeunes députés en qualité de Secrétaires, communique à l'Assemblée de l'Union la liste des élus et procède à l'élection du président, sous réserve de la décision de la Cour Suprême conformément à l'article 96 de la Constitution et aux articles 257 et 266 de la loi organique N°23-012/AU du 27 juin 2023 abrogeant et remplaçant l'Ordonnance N°19-003/PR du 19 octobre 2010 sur la Cour Suprême de l'Union des Comores». Il a été rajouté que «dans le cas où le doyen d'âge se porte candidat à l'élection du président, il est remplacé par le suivant».

Election du président et membres du bureau

Le règlement intérieur définit les démarches à suivre pour les députés qui souhaitent être membres du bureau. «Tout député qui veut se porter candidat à l'élection des membres du Bureau doit retirer un formulaire de candidature auprès du secrétariat général. Les candidatures doivent être déposées au plus tard trois heures avant le début du scrutin». Et de poursuivre que «le président de l'Assemblée de l'Union est élu

par vote à bulletin secret pour un scrutin majoritaire à deux tours. Des scrutateurs, tirés au sort parmi les députés, dépouillent le scrutin dont le doyen d'âge proclame le résultat. En cas d'égalité de voix au 2^e tour, le candidat plus âgé est déclaré élu», lit-on dans le nouveau règlement.

Après son élection, le président de l'assemblée prend fonction pour diriger l'élection des autres membres du bureau. «Les membres du bureau sont élus lors de la même séance et dans les mêmes conditions que le président, le résultat de l'élection est proclamé par ce dernier», a-t-on modifié.

Groupes et commissions parlementaires

Selon l'article 5, le bureau de l'assemblée est composé de 12 membres : «Un président ; trois vice-présidents (1^{er}, 2^e et 3^e), dont un représentant pour chaque île ; trois questeurs (1^{er}, 2^e et 3^e), dont un représentant pour chaque île ; cinq secrétaires : deux de Ngazidja, deux de Ndzuani et un de Mwali. Un arrêté du président de l'Assemblée détermine l'ordre de préséance et les attributions respectives des vice-présidents et des questeurs».

L'article 6 détermine les fonctions du président de l'assemblée. «Le président dirige l'Assemblée de l'Union. Il la représente dans la vie politique nationale et internationale. Il préside les séances plénières, les réunions du bureau et de la conférence des présidents de l'assemblée de l'Union. Le président de l'assemblée de l'Union est le chef de l'administration de l'assemblée et l'ordonnateur du budget. Il peut déléguer les pouvoirs y relatifs aux questeurs. Il nomme, sur proposition du bureau, le secrétaire général de l'Assemblée qui dirige et contrôle sous son autorité tous les services administratifs. Il nomme également, sur proposition du bureau aux autres emplois administratifs au sein de l'Assemblée de l'Union», a-t-on précisé.

L'article 12 prévoit des groupes parlementaires même si depuis la mise en place de cette législature, il n'y a pas encore eu de groupe formé. Il faut au moins six membres issus de différentes îles pour former un groupe. Un député ne peut pas être dans deux ou plusieurs groupes. «Les députés peuvent se grouper librement par affinités politiques ou par adhésion à une approche commune sur des problématiques d'ordre culturel, social, environnemental ou économique pour constituer des groupes parlementaires. Les groupes sont constitués après remise au président de l'assemblée de l'Union, d'une déclaration sur leurs propres orientations accompagnées de la liste de leurs membres et des éventuels députés apparentés au groupe en indiquant le nom du président du groupe. Cette déclaration est signée par tous les membres du groupe et rendue publique par le président de l'assemblée de l'Union», a-t-on souligné dans ce texte.

Pour ce qui est des commissions permanentes, le règlement prévoit quatre commissions composées de huit membres selon l'article 16. Il y a la commission des finances, de l'économie et du plan composé de 8 membres répartis comme suit : quatre à Ngazidja, 3 à Ndzuani et un à Mwali. Il y a également la commission des relations extérieures, de la coopération, des affaires sociales, de la défense extérieure, de la sécurité de l'Etat et de la sécurité publique. Elle est composée de 4 députés de Ngazidja, 3 de Ndzuani et un de Mwali. Il y a aussi la commission des lois constitutionnelles, de la législation, de la religion et de l'administration publique. Celle-ci est encore constituée de 4 élus de Ngazidja, 3 de Ndzuani et un de Mwali. En fin, la commission de la production, de l'équipement, de l'environnement et du développement durable. Elle est constituée de 4 députés de Ngazidja, deux de Ndzuani et deux de Mwali. «Les membres des commissions sont désignés pour la durée de la législature», a-t-on insisté ■



6^E JEUX DE LA SOLIDARITÉ ISLAMIQUE. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Les Comores présentes dans cinq disciplines

«Les athlètes, encadreurs et autres officiels arriveront progressivement à Riad selon leurs calendriers de la compétition et leurs réunions de travail».

Elie-dine Djouma

Le judoka Abdoukarim Ibrahim a été, vendredi 7 novembre à Riyad le porteur du drapeau de la délégation nationale lors de la cérémonie d'ouverture des

Sixièmes jeux de la solidarité islamique. Mais son aventure a pris fin à ce niveau de la compétition après avoir été forfait pour cause de surpoids.

Les Comoriens ont défilé en tenue de sport de couleur verte et en costume, pour les officiels. Ont pris part à la cérémonie, le judoka, l'administratrice nationale de l'édition, Thamaratti Ali Mchami, le président de la fédération de judo, José Chakrina Nouridine Abodo et le point focal national de ces jeux, Faysoile Moussa. A la fin de la cérémonie, ce dernier a déclaré : «*La délégation n'est pas encore toute présente. Les athlètes, encadreurs et autres officiels arriveront progressivement selon leurs calendriers de la compétition et leurs réunions de travail.*»

Les Comores seront représentées par



Des membres de la délégation nationale peu après la cérémonie d'ouverture de Riyad 2025, le 7 novembre (O. Padré)

six athlètes dans cinq disciplines, entre le 7 et le 21 novembre, en athlétisme, karaté, taekwondo et en lutte gréco-romaine. A Riyad sont attendus plus de trois mille cinq cent athlètes venus des

pays islamiques de la planète.

Après l'élimination du judoka, place alors à Ibrahim Fahad. Ce karatéka va débiter la compétition demain, mardi 11 novembre. Quant à la taekwon-

doïste, Ilona Adam, elle est attendue en terre saoudienne à partir du 14 novembre. Les athlètes engagés aux sauts à la perche et en longueur, et au triple saut, commenceront leurs épreuves durant les derniers jours des jeux. Pendant tout ce temps, le judoka Abdoukarim Ibrahim va soutenir «ses» frères et sœurs sur les tatamis et pistes de Riyad ■

Les athlètes comoriens

Athlétisme :

Abdoul Mmadi (saut à la perche) et Mohamed Richalda (saut en longueur et triple saut)

Lutte gréco-romaine :

Madi Latuf
Coach : Rayan Aouina

Karaté : Ibrahim Fahad

Team officiel : Abdillahi Housseine Valahe

Judo : Abdoukarim Ibrahim

Team officiel : José Chakrina Nouridine Abodo

Taekwondo : Ilona Adam Ilona

Coach : Gwladys Epangue (coach)

CHAMPIONNAT DE FOOTBALL ÉLITE A NGAZIDJA. Ouf de soulagement pour le Fc Male!

Ce résultat ne change rien à la position des Sudistes qui sont toujours lanterne rouge après avoir traîné avec un petit point pendant six journées

Le Football club de Male a signé, samedi devant son public du stade Kedini, sa toute première victoire de la saison en battant l'Us Mbeni par trois buts à un.

Ce résultat n'a rien changé pour la position des Sudistes sur le tableau qui sont toujours lanterne rouge avec quatre points, après avoir traîné avec un petit point pendant six journées. Même si cela leur donne un peu d'oxygène et l'espoir de pouvoir s'extirper de la zone rouge. «*Nous remercions nos supporters et ceux de Shindini qui se sont massivement déplacés pour nous apporter leur soutien. Nous félicitons nos joueurs et le staff et leur souhaitons une meilleure journée, samedi prochain*», peut-on lire dans un communiqué sur le compte officiel de l'équipe. A cette occasion, elle sera reçue à Salimani ya Hambuu par Alizé fort qui a fait un deuxième match nul face à Amical de Shezani (2-2).

Le même samedi 12 novembre, le leader du championnat, Atomic ngome, vainqueur contre Angélus club de Mwanzaza (1-0), va affronter, au stade de Mitsamihuli, le Fc Hantsindzi :



Etoile des Comores a marqué ses trois buts dans les dernières minutes de la deuxième période, le 8 novembre à Nyumadzaha (Ibrahim Youssouf)

«*Contre Angélus, nous avons souffert, mais nous avons fait l'essentiel. C'est une équipe qui joue bien*», a commenté son entraîneur, Zainoudini Msoili.

Volcan club 1-1 Dajabal fc

A Nyumadzaha ya Bamabao, l'Etoile des Comores a su faire la différence, devant son public, face à Elan club. Après une première période vierge durant laquelle la formation de Mitsudje a perdu deux occasions franche, les

Verts de Nyumadzaha ont pris leur revanche en marquant trois buts à rien aux tous derniers instants de l'opposition. Le score avait été ouvert par An-Ouffi Idrisse qui, ainsi, espère avoir relancé les siens dans la compétition. «*Nous avons un peu de mal à nous organiser. Les garçons ne sont pas assez attentifs aux consignes. Mais je crois qu'avec le temps, ils vont faire l'affaire*», prie l'entraîneur de Nyumadzaha d'Abdou El Karim Aboudou alias Chaty. La petite surprise de la journée a été la

belle victoire du Fc Hantsindzi sur le champion des Comores en tire, l'Us Zilimadjuu auxquels ils ont arraché un but. Il se positionne deuxième sur le classement avec treize points derrière Atomic de Ntsudjini (14 points). Lors de la prochaine journée, Mitsamihuli va accueillir les deux premiers du championnat, Hantsindzi et Ntsudjini.

Edd

Calendrier de la septième journée

Alizé fort 2-2 Amical club
Atomic ngome 1-0 Angélus club
Etoile des Comores 3-0 Elan club
Fc Hantsindzi 1-0 Us Zilimadju
Fc Male 3-1 Us Mbeni
Volcan club 1-1 Djabal fc

Calendrier de la huitième journée Samedi 12 novembre 2025

Alizé fort vs Fc Male à Salimani
Amical club vs Volcan club à Chezani
Angélus vs Elan club à Mwanzaza
Atomic ngome vs Fc Hantsindzi à Mitsamihuli
Djabal fc vs Us Mbeni à Ikoni
Us Zilimadjuu vs Etoile des Comores à Moroni

Classement provisoire

1er. Atomic ngome : 14 points +5
2e. Fc Hantsindzi : 13 points
3e. Us Zilimadjuu : 11
(...)
10e. Alizé fort : 7 points -1
11e. Us Mbeni : 7 points -6
12e. Fc Male : 4 points -7

BIODIVERSITÉ

La roussette de Livingstone mieux classée, mais toujours menacée

L'Uicn revoit le statut de la roussette de Livingstone, désormais «en danger» plutôt qu'«en danger critique», grâce à plus d'une décennie de suivis scientifiques aux Comores.

Par Ahmed Zaidou

L'Union internationale pour la conservation de la nature (Uicn) a récemment réévalué le statut de la roussette de Livingstone (*Pteropus livingstonii*), une espèce emblématique des Comores. Autrefois considérée «en danger critique d'extinction», elle est désormais classée «en danger». Cette révision s'appuie sur plus d'une décennie de suivi scientifique mené par l'Ong Dahari.

Depuis 2013, Dahari mène des travaux de terrain en partenariat avec l'Université des Comores, les parcs nationaux et Bat Conservation International. Les équipes réalisent deux fois par an des comptages et suivis permettant d'estimer la taille et l'évolution de la population. À ce jour, 26 dortoirs ont été identifiés, dont 20 à Ndzuani et 6 à Mwali.

Selon Dahari, ce progrès dans la classification ne signifie pas que le danger



est écarté. La roussette de Livingstone reste parmi les espèces les plus vulnérables du genre *Pteropus*. La déforestation constitue la menace principale : entre 1995 et 2014, l'île de Ndzuani a perdu près de 80 % de sa couverture forestière naturelle, entraînant l'assèchement de la majorité de ses rivières permanentes.

**protéger les arbres
et restaurer la végétation**

Les suivis récents montrent une population globalement stable depuis 2012, tant à Ndzuani qu'à Mwali. Depuis 2019, l'utilisation de balises Gps a permis de mieux comprendre les déplacements des roussettes, d'identifier de nouveaux dortoirs et de localiser leurs principales zones d'alimentation. Ces données ont contribué à une meilleure estimation de la population et à la révision de son statut par l'Uicn. La survie à long terme de l'espèce dépendra du maintien des forêts et de la poursuite des efforts de conservation.

Pour lutter contre la déforestation, Dahari a mis en place des accords avec des agriculteurs : en échange d'un soutien technique, de semences et de formations agricoles, ces derniers s'engagent à protéger les arbres et à restaurer la végétation sur leurs terres proches des dortoirs■

EN BREF

Route Pwengwani–Siry Zurdani

Le ministère de l'Aménagement du territoire, chargé de l'urbanisme et des affaires foncières, a lancé cette semaine les travaux de réhabilitation de la route reliant Pwengoini au village de Siry Zurdani, sur le plateau de Djando. Ce tronçon linéaire d'un kilomètre, financé sur fonds propres du gouvernement, devrait être achevé en trois mois. Réalisé par l'entreprise chinoise CGC, le chantier vise à désenclaver cette zone agricole et à faciliter la circulation des habitants. Cette initiative est particulièrement appréciée par la population, longtemps confrontée à des difficultés de déplacement.

A. Housni

Supervision du projet maritime à Mwali

Une mission de supervision regroupant la Banque mondiale (BM), la Banque islamique de développement (BID) et la Banque africaine de développement (BAD) s'est tenue à Mwali du 6 au 7 novembre, dans le cadre du projet d'interconnectivité maritime des Comores. L'objectif était d'évaluer les travaux réalisés sur différents sites, notamment la base du chantier à Bandar Salama et la baie de Hoani, où un accès maritime doit être construit pour faciliter le transport des carrières de Domoni vers Mboigoma. Les bailleurs ont insisté sur le respect des délais et des normes de qualité dans la mise en œuvre des différents chantiers.

A. Housni

Les communes renforcent leurs capacités en médiation sociale

Du 3 au 7 novembre 2025, des cadres municipaux de toutes les îles ont participé à une formation en médiation sociale et orientation socio-professionnelle, organisée par le projet Shawiri, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Eces en partenariat avec l'Uccia et l'association des maires. Les participants ont acquis des compétences en résolution pacifique des conflits, accompagnement des jeunes et femmes, et communication constructive. Lors de la clôture, les responsables ont souligné l'importance de ces médiateurs pour renforcer la cohésion sociale et promouvoir une gouvernance locale inclusive et apaisée.

Youssef Abdou

UNION DES COMORES
Unité - Solidarité - Développement

ÎLE AUTONOME DE NGAZIDJA
Honneur - Solidarité - Développement

COMMUNE DE MORONI
بلدية موروني

DEVELOPPEMENT - ASSAINISSEMENT - SECURITE

COMMUNE DE MORONI

COMMUNIQUE

En référence à la note en date du 31 juillet 2025, la Commune de Moroni rappelle à la population que le programme d'enlèvement des carcasses et des véhicules gênant la circulation sera mis en œuvre à compter du 18 novembre 2025.

Ce programme concerne les garages anarchiques, les véhicules abandonnés, en état de délabrement ou obstruant les voies publiques, qui représentent un danger pour la sécurité des piétons et des conducteurs, ainsi qu'un obstacle à la fluidité du trafic.

Nous invitons tous les propriétaires de ces véhicules à prendre les mesures nécessaires avant cette date limite.

Passé ce délai, toutes les charges afférentes seront à la charge des propriétaires.

Fait à Moroni, le 7 novembre 2025.

Au Ghana, les communautés locales s'organisent contre l'orpaillage illégal

Le Ghana, l'un des plus grands producteurs d'or au monde, voit se multiplier les exploitations minières illégales, connues localement sous le nom de galamsey.

Dans un contexte économique difficile, marqué par un chômage endémique et un affaiblissement du pouvoir d'achat, des milliers de personnes se tournent vers cette activité clandestine, perçue comme l'un des rares moyens rapides de subsistance. Mais cette quête d'or se paie au prix fort. Les autorités et les organisations environnementales alertent sur la contamination des rivières et des sols par le mercure et le cyanure, utilisés dans le traitement artisanal du minerai. La rivière Ankobra, autrefois source essentielle d'eau et de nourriture, coule désormais grise et trouble. «Autrefois, nous avions différentes variétés de poissons dans cette rivière, mais à cause des activités de galamsey, l'eau est devenue polluée», témoigne Benjamin Yankey, pêcheur local. Dans la communauté de Jema, forte d'environ 15 000 habitants, la résis-



tance s'organise. Depuis 2015, un arrêté coutumier interdit toute forme d'exploitation minière sur les terres communautaires. Pour faire respecter cette interdiction, les habitants ont mis sur pied la Jema Anti-Galamsey Advocacy (JAGA), une brigade citoyenne composée de quatorze volontaires. Soutenue par le prêtre catholique Jo-

seph Kwame Blay, cette initiative locale s'est imposée comme un modèle de mobilisation environnementale. «Les habitants de Jema considèrent cette lutte comme un héritage. C'est devenu notre devise : Jema, no galamsey», explique le religieux. Les membres de la JAGA patrouillent dans la réserve forestière de Jema, sur-

veillant les cours d'eau et repérant les signes d'activité minière : eau décolorée, clairières suspectes ou campements improvisés. En cas de flagrant délit, les suspects sont remis à la police conformément aux lois autorisant les arrestations citoyennes. Une démarche risquée, selon Patrick Fome, président de la JAGA : «Des gens menacent nos vies parce qu'ils pensent que nous les privons de leur travail. Ils nous considèrent comme des ennemis.»

Malgré ces tensions, les résultats sont visibles : les cours d'eau de la zone restent parmi les plus propres du pays. Toutefois, cette réussite ne fait pas l'unanimité. Dans un contexte où près de 39 % des jeunes sont sans emploi et où les revenus agricoles s'effondrent, beaucoup voient dans le galamsey une issue économique inévitable.

Selon le ministère des Terres et des Ressources naturelles, des mineurs illégaux sont présents dans 44 des 288 réserves forestières du Ghana. Le pays aurait perdu plus de 11 milliards de dollars en or de contrebande au cours des cinq dernières années, d'après un rapport de l'ONG suisse Swissaid.

Africanews

KENYA : le venin d'abeille, un traitement médical à l'efficacité discutée

Au Kenya, pour lutter contre certaines maladies, des patients se tournent vers un traitement un peu particulier : le venin d'abeille.

Rose Mwangi s'est essayée à cette apithérapie proposée par l'entreprise Bellafam. La jeune patiente est atteinte du lichen plan, une maladie auto-immune. Cette affection cutanée inflammatoire chronique touche la peau, les muqueuses, les cheveux et les ongles. "J'ai essayé les médicaments habituels, mais ils ne me convenaient pas. Les stéroïdes me donnaient des effets secondaires très pénibles," explique Rosa Mwangi. "Quand j'ai découvert l'apithérapie, j'ai décidé d'essayer. J'ai suivi sept séances, et ma peau est redevenue nette, sans éruption. Je suis heureuse que ma peau revienne à la normale," poursuit-elle.

Selon cette technique, l'abeille doit venir piquer le patient à l'endroit qui le fait souffrir. En réagissant au venin, le corps libère des anticorps qui s'attaquent à la cause de la douleur. Stephen Kimani Kaboyo, fondateur de Bellafam Africa et ingénieur de formation, explique que cette forme d'apithérapie s'inspire aussi de "la médecine alternative chinoise" et notamment de l'acupuncture. Mais les scientifiques mettent



en garde contre une méthode risquée, aux résultats incertains. Certains patients peuvent développer des réactions allergiques à cause du venin d'abeille, comme le souligne le Dr. Sevgan Subramanian, chef de l'équipe environnement à l'ICIPE (International Centre of Insect Physiology and Ecology). "Si l'on ne comprend pas cela et que l'on commence à suivre une thérapie par le venin d'abeilles, cela peut s'avérer fatal," remarque-t-il. Mais même

lorsque le patient n'est pas allergique aux piqûres d'abeilles, l'apithérapie "peut servir de complément à d'autres techniques de traitement et non de traitement à part entière," conclut le chercheur. À l'heure actuelle, les scientifiques recommandent la prudence. De plus amples recherches sont nécessaires pour déterminer les éventuels bénéfices et risques du venin d'abeille sur la santé.

Africanews

Ephéméride du 10 novembre

Quelques dates

2004. Les députés comoriens adoptent la loi n° 04-006/AU portant Statut général des fonctionnaires de l'Union des Comores

2000. Décès de Jacques Chaban Delmas, homme politique français

2001 : La Chine adhère officiellement à l'OMC.

2008 : Décès de Myriam Makeba, chanteuse sud-africaine

1919. Naissance de Mikhaïl Kalachnikov, à Kouria Russie, inventeur du fusil d'assaut l'AK-47 qui porte son nom.

1824 : Ouverture de la première Ecole de médecine à Montréal (Canada)

1891 : décès d'Arthur Rimbaud, écrivain et poète français.

Citation du jour

Les bons conseils pénètrent jusqu'au cœur du sage, ils ne font que traverser l'oreille des méchants.

Proverbe chinois

Expression du jour

La modestie est le meilleur appât pour aller à la pêche aux compliments.
(G. K. Chesterton - artiste, écrivain, essayiste)

FOOTBALL. LISTE DES COMORES CONTRE LA NAMIBIE

Une première pour Idris Mohamed et Hamza Abdallah

Ce groupe va affronter, le rassemblement les 14 et 17 novembre prochain au stade de Maluzini dans deux confrontations amicales, la Namibie.

Elie-dine Djouma

Le sélectionneur de football des Comores, Stefano Cusin, a dévoilé, samedi, la liste de son équipe qui va préparer, à Moroni, la Coupe d'Afrique des Nations (Can). Dans son nouveau groupe figure deux nouvelles recrues, à savoir Idriss Mohamed et Hamza Abdallah. Le premier est un jeune défenseur central de 21 ans qui évolue en National, en France, avec Puy foot 43, et le deuxième, un défenseur, latéral droit de 22 ans, qui joue en Super league suisse, à Lausanne-sport. Ils sont vingt-trois joueurs sélectionnés pour participer, du 10 au 18 novembre, au stage de préparation de la Can marocaine. Trois gardiens de but, tous des réguliers, huit défenseurs dont les deux nouveaux précités, six milieux de terrain et six attaquants. Pour la ligne d'attaque, Stefano Cusin a rappelé le sociétaire de Septemvri Sofia, Faiz Mattoir. De même, le capitaine El Fardou Ben Mohamed et Aboubacar Ali Abdallah sont retenus dans ce plan de préparation de la deuxième Can comorienne. Ce groupe va affronter, le rassemblement les 14 et 17 novembre prochain au stade de Maluzini dans deux confrontations amicales, la Namibie.

Aller à la découverte de Maluzini

Trois joueurs cadres de l'équipe ne sont pas appelés à ce rassemblement pour cause de blessures.

Il s'agit des attaquants Myziane Maolida et Faiz Selemani, et le milieu de terrain, Zaydou.

L'ex-défenseur d'Ajaccio ac, Mohamed Youssouf, n'est, non plus, dans cette fenêtre-Fifa de novembre. Les deux rencontres seront les septièmes matchs amicaux du tacticien italien, après le Cap Vert (2-1), l'Ouganda (4-0), l'Angola (0-0) et le Kosovo 4-2).

Les Coelacanthes sont attendus à Moroni aujourd'hui, 10 novembre. Ils seront logés au Retaj Moroni hôtel. Et



Idris Mohamed va découvrir la sélection ce lundi à domicile, 2025 en France (Dr)



Hamza Abdallah vers sa première sélection avec les Coelacanthes ce mois de novembre. Janvier 2024 en France (Lausanne-sport)

leurs adversaires, les Brave warriors, à Itsandra hôtel. Parmi les Comoriens, certains jeunes vont découvrir pour la première fois le public de Maluzini. Il

s'agit d'Aboubacar Ali Abdallah, Rémy Vita, Isamel Boura, Idris Mohamed, Hamza Abdallah, Raouf Mroivili, Rayan Lutin et Kenan Toibibou■

La liste des Coelacanthes Gardiens

Ben Salim Boina (Istres fc)
Yannick Pandor (Franc borains)
Adel Anzimati Aboudou (Fc Ararat Erevan)

Défenseurs

Kassim M'dahoma (Sc Augabnge)
Saïd Bakari (Esparta Rotterdam)
Ahmed Soilihi (Sc Toulon)
Adel Hakim Abdallah (Ea Guigamp)
Ismaël Boura (Estac Troyes)
Kenan Toibibou (Nk Bravo)
Idris Mohamed (Le Puy foot 43)
Hamza Abdallah (Fc Lausanne-sport)

Milieux

Youssef M'changama (Al Baten)
Yacine Bourhane (Aris Limassol)
Rayan Lutin (Amiens sc)
Iyad Mohamed (Casa Pia ac)
Raimane Daou (Sc Aubagne Air-bleu)
Raouf Mroivili (Villefrance Beaujolais)

Attaquants

El Fardou Ben Mohamed (Fk Zemun)
Rafiki Saïd (Standard de Liège)
Faiz Mattoir (Septemvri Sofia)
Youssef Bendjaloud (Fc Sochaux)
Aboubacar Ali Abdallah (Royal Francs borains)
Rémy Vita (Cd Tondela)

Al-watwan Presse Edition (APE).

Magoudjou, Moroni.
www.alwatwan.net. B.P 984 Moroni.
Tel : (+269) 7734448 et 7733340.

Directeur de la publication ; Karimou Abdoulwahabi

Directeur général adjoint : Mmadi Moindjié.

Directeur administratif et financier : Mohamed Taoufiki Thabiti.

Rédacteur en chef : Sardou Moussa

Secrétaire de rédaction : Abdillahi Saandi Kemba.

Rédaction:

Mohamed Soilihi Ahmed, Maoulida Mbaé, Nassila Ben Ali, Faiza Soulé Youssouf, Abdallah Mzembaba, Sardou Moussa, A.S.Kemba, Nazir Nazi, Elie-Dine Djouma, Abdou Moustoifa, Chamsoudine Saïd Mhadi, Hamidou Ali, Nourina Abdoul-Djabar, Mahdawi Ben Ali, Adabi Soilihi Natidja, Mhoudini Yahaya, Saïd Tohir, Ahmed Zaidou (Anjouan),

Service-Photo: Ibrahim Youssouf, Charane Mohamed, Salim Mohamed.

Réalisation : Hadidja Mzé, Abdallah Iliassa (Faïssol), Nirdane Ahamada et Halima Ismael

Monde & Info-Géné : Mohamed Solihi Ahmed

Site web : Assadillah Adam (Irchad) et Djamaledine Hassane.

Comptabilité : Aminata Mohamed.

Publicité et abonnements : Mariata Ahamada / Omar Assoumani safalwatwan@gmail.com

Secrétaire de Direction: Youchfati Youssouf.

Caissière: Simama Youssouf

Service Archives. Mohamed Soulé (Dada).

Responsable Informatique: Fikira ALLAOUI

Impression : Graphica Imprimerie. Hamramba, Tel 773 29 59